Chef-Boutonne
Entre sources et nature

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 17.03.2025
Date d'affichage du compte-rendu : 25.03.2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26
Nombre de Conseillers Municipaux connectés ou représentés : 24.

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1er Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2ème Adjoint Maire déléguée de La Bataille, M. Jean **WAROUX** 3ème Adjoint Maire-délégué de Crézières, Mme Sophie **ROBION** 4ème Adjoint Maire déléguée de Tillou, M. Patrick **PETIT** 5ème Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6me Adjoint, M. Claude **PAPOT** 7ème Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8ème Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, Mr Pascal **TRUTEAU,** M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, M. Patrice **BAUDOUIN,** Mme Angélique **BOURSIER.**
ÉTAIENT ABSENTS : Mme Monique **PARICHAUT,** M. Henri **MOINARD** et Mme Helen **ACE** et Mme Christelle **BIET** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Christian GOUJEAU, M. Christian AUBERT, Mme Amanda HOLMES et Mme Sophie ROBION, ainsi que M. Alain **HURIEZ** et Mme Marie **KOHLER** non représentés.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Amanda HOLMES.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et confirme l'ajout d'un point à l'ordre du jour « Ilot Place Cail - Avenants »
Puis l'assemblée délibère comme suit :

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 24 Février 2025.

INFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

- PLUIH : avancée des travaux (Zonage, Règlement, Arrêt en juin)
- Réflexions pour « aides à la pierre », afin d'aider à la rénovation des biens
- Proposition d'une commune de monter un dossier « projet de territoire », pour l'embellissement des points de collecte.
- Départ du Directeur Général des Services de la CDC MP : David Milcent.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Annie Gonnord présente ce dossier

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Animations réunie le 12 mars 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une aide de 2 000€ au Foyer Culturel Chef-Boutonnais pour l'organisation de la Biennale des Métiers d'Art, dont le budget prévisionnel est de 23 600€.

Christian Aubert présente les dossiers financiers préalablement présentés à la commission Finances et dont la synthèse a été transmise à l'ensemble des élus.

COMPTES DE GESTION DES BUDGETS COMMUNAUX

Il est rappelé que le Compte Administratif (CA) est établi par l'ordonnateur (Maire) et doit correspondre au Compte de Gestion (CG) établi par le Trésorier. Ces documents retracent les écritures (dépenses et recettes de chacune des sections : Fonctionnement et Investissement) effectuées au cours de l'exercice considéré, pour chacun des budgets de la commune (SPIC, Garenne de Javarzay, Parc Locatif et Budget Principal).

Monsieur le Maire indique que les écritures des CG et des CA en 2024 sont concordantes, ainsi il invite les élus à adopter les Comptes de Gestion des 4 budgets énoncés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de chacun des 4 budgets (Parc Locatif, SPIC Réseau de chaleur, Garenne de Javarzay et Budget Principal), dressé pour l'exercice 2024, par la Trésorière de Melle, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF PARC LOCATIF 2024

Christian Aubert présente ce dossier

Les écritures de l'opération d'aménagement de commerces et de logements de l'îlot Place Cail sont affectés à ce budget annexe, celles concernant la partie publique est affectée sur le budget principal de la commune.
Comme les années précédentes, ce budget annexe a reversé une somme de 90 000 € au budget principal.
Le Compte Administratif 2024 du budget Parc Locatif est ainsi synthétisé :

	Recettes	Dépenses	Résultat 2024	Résultat 2023 Reporté	Résultat cumulé 2024
FONCTIONNEMENT	185 069,70 €	131 655,39 €	53 414,31 €	0,00 €	**53 414,31 €**
INVESTISSEMENT	1 923 873,67 €	1 171 102,25 €	752 771,42 €	- 399 165,87 €	**353 605,55 €**
Résultats cumulés			**806 185,73 €**		**407 019,86 €**

COMPTE ADMINISTRATIF GARENNE DE JAVARZAY 2024

Christian Aubert présente ce dossier

Ce budget concerne les écritures de stocks du lotissement de la Garenne de Javarzay. Il est rappelé que le prêt relais de 300 000 € arrivant à échéance a été remboursé. Aucun autre emprunt n'a été contracté, ce qui explique le résultat.

Le Compte Administratif 2024 du budget Garenne de Javarzay est ainsi synthétisé :

	Année 2024	Excédent/Déficit reporté	Total cumulé
FONCTIONNEMENT			
recettes	371 107,76 €		**371 107,76 €**
dépenses	371 107,76 €	54 339,14 €	**425 446,90 €**
Résultat	**- €**	**- 54 339,14 €**	**- 54 339,14 €**
INVESTISSEMENT			
recettes	369 757,76 €	2 842,24 €	**372 600,00 €**
dépenses	670 432,76 €		**670 432,76 €**
Résultat	**- 300 675,00 €**	**2 842,24 €**	**- 297 832,76 €**
			- 352 171,90 €

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2024

Christian Aubert présente ce dossier

Section de FONCTIONNEMENT :

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT RECETTES		CA 2023	BP 2024	CA 2024
002	Excédent antérieur reporté	- €	- €	- €
64	Charges de personnel	27 633,85 €	- €	15 581,22 €
042	Op. Ordre transfert	46 978,57 €	- €	14 940,00 €
70	Produits des services	201 450,53 €	146 500,00 €	128 643,28 €
73	Impôts et taxes	1 528 113,21 €	1 561 736,29 €	1 575 902,76 €
74	Dotations et subventions	760 895,77 €	707 368,00 €	850 674,43 €
75	Autres produits de gestion	100 712,06 €	107 750,00 €	141 576,21 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	9 098,63 €	3 000,00 €	8 629,88 €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		**2 674 882,62 €**	**2 526 354,29 €**	**2 735 947,78 €**

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		CA 2023	BP 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	581 497,67 €	574 800,00 €	555 610,77 €
012	Charges de personnel	1 089 988,95 €	1 160 000,00 €	1 129 617,43 €
014	Atténuation de produits	12 311,00 €	12 321,00 €	12 321,00 €
042	Operations d'ordre de transfert entre sections	51 965,57 €	- €	18 102,20 €
65	Autres charges de gestion	390 847,62 €	433 980,00 €	421 821,48 €
66	Charges financières	55 981,99 €	66 000,00 €	65 537,93 €
67	Charges exceptionnelles	6 122,00 €	320,00 €	17,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		**2 188 714,80 €**	**2 247 421,00 €**	**2 203 027,81 €**

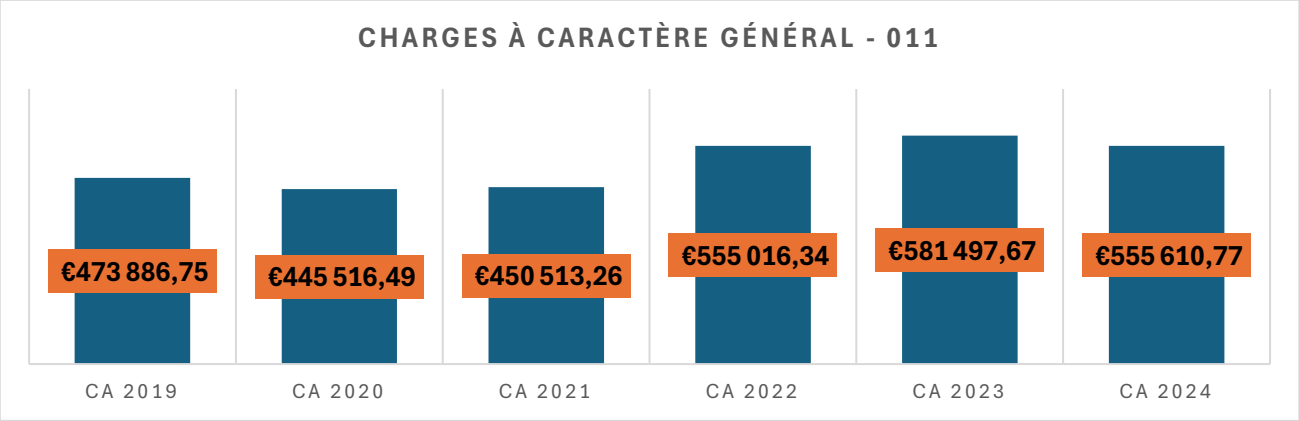

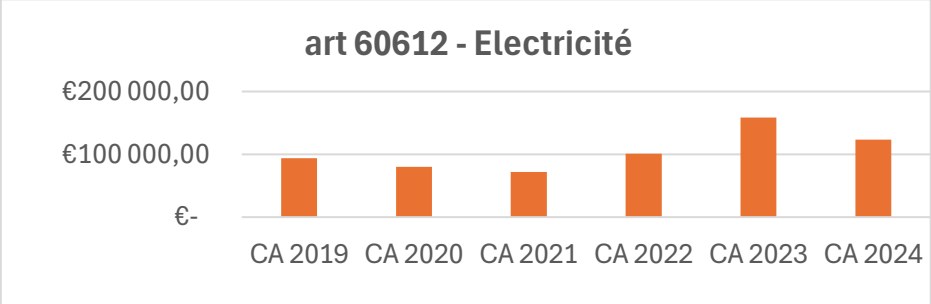

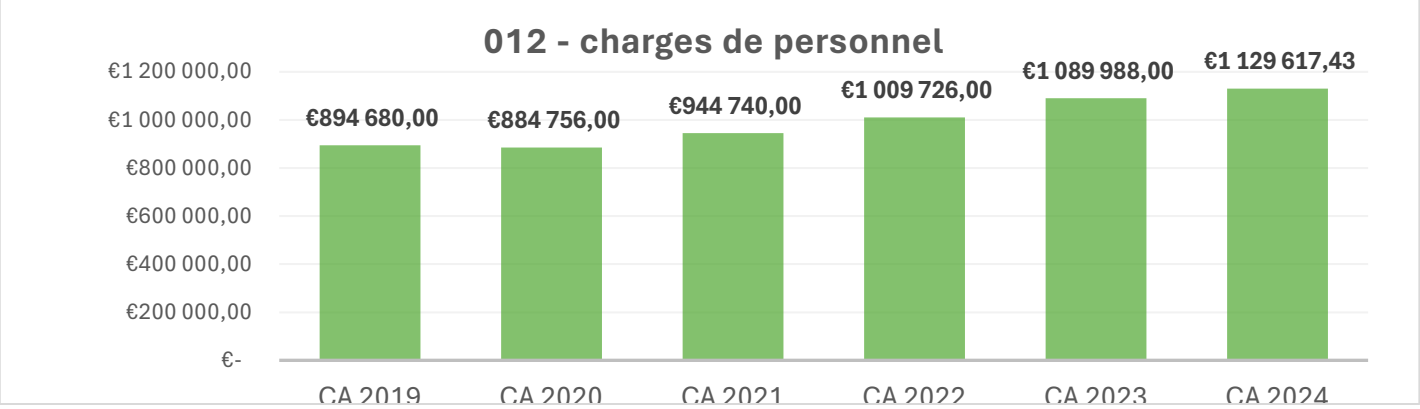

LES DOTATIONS

		Année 2023	Année 2024
7411	Dotation forfaitaire	319 479,00 €	318 573,00 €
74121	Dot. Solidarité rurale	351 687,00 €	311 220,00 €
74127	Dotation Nationale de péréquation	55 802,00 €	50 222,00 €
741128	Dotation aménagement autres composantes (nouvelle dotation)		127 506,00 €
748374	Dotations biodiversité et aménités rurales (nouvelle dotation)		8 111,00 €
Total		**726 968,00 €**	**768 679,00 €**

Evolution		*5,74%*

Section d'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
	BP 2024	CA 2024		BP 2024	CA 2024
déficit reporté			Excédent reporté	**683 901,28 €**	**683 901,28 €**
Remboursement annuel en capital des emprunts	180 000,00 €	197 829,31 €	FCTVA	180 000,00 €	70 391,08 €
Remboursement anticipé emprunts	22 000,00 €		excédents de fonctionnement	480 000,00 €	480 000,00 €
Rar dépenses équipement	329 405,20 €		Subventions année N	709 762,00 €	184 329,30 €
Nouveaux travaux 2024	1 846 850,00 €	917 034,94 €	subventions RAR	57 386,50 €	
Réserve non affectée	**385 544,80 €**		AC investissement	40 276,00 €	40 276,00 €
			Taxe aménagement	1 474,22 €	554,84 €
Avance remboursable SPIC		40 000,00 €	Emprunt réalisé		
			nouveaux emprunts	**490 000,00 €**	**- €**
			Divers	3 000,00 €	- €
Rembt FCTVA	65 000,00 €		transfert vers budget spic	384 000,00 €	
transfert vers budget spic	141 000,00 €		Rbt SPIC	5 000,00 €	
opération d'ordre		14 940,00 €	opération d'ordre		17 990,00 €
Total des dépenses	3 034 800,00 €	1 169 804,25 €	Total	3 034 800,00 €	1 477 442,50 €

QUELQUES DONNEES

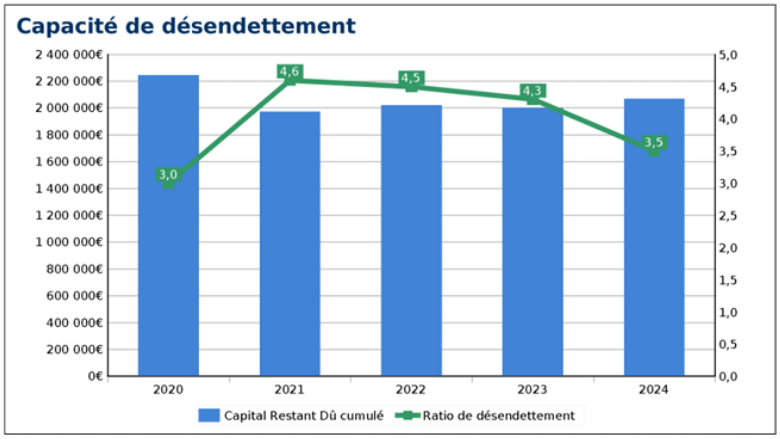

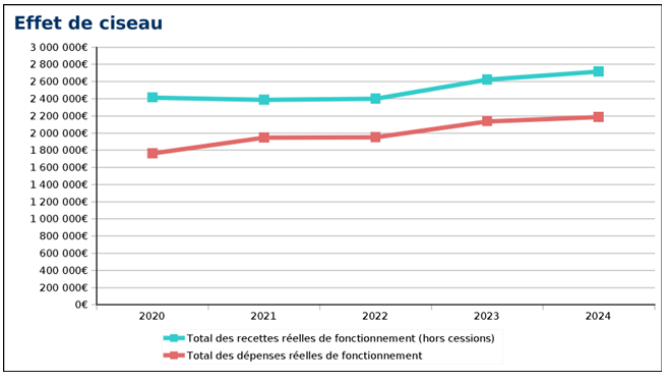

Le Compte Administratif 2024 du Budget Principal est ainsi synthétisé :

	Année 2024	Résultat 2023 reporté	Total cumulé
FONCTIONNEMENT			
Recettes	2 735 947,78 €	**320 135,46 €**	**3 056 083,24 €**
Dépenses	2 203 027,81 €		**2 203 027,81 €**
Résultat	**532 919,97 €**	**320 135,46 €**	**853 055,43 €**
INVESTISSEMENT			
Recettes	793 541,22 €	**683 901,28 €**	**1 477 442,50 €**
Dépenses	1 169 804,25 €		**1 169 804,25 €**
Résultat	**-376 263,03 €**	**683 901,28 €**	**307 638,25 €**
		RESULTAT CUMULE	**1 160 693,68 €**

COMPTE ADMINISTRATIF SPIC ENERGIES 2024

Christian Aubert présente ce dossier

Il est rappelé que ce budget concerne la gestion des 2 chaufferies suivantes :

- Chaufferie 1 dite chaufferie Blanchard (du fait de sa localisation dans la rue Pierre Blanchard) alimentant la mairie, l'annexe de la mairie, les écoles et la Maison Ida Lucas (anciennement EHPAD dont le transfert a eu lieu en février 2023 – la commune prend donc depuis à son compte, la partie abonnement au réseau de chaleur, de cet immeuble).
- Chaufferie 2 dite chaufferie Doignon (également du fait de sa localisation avenue Louis Doignon) alimentant l'EHPAD de la Rosée d'Antan depuis février 2023 et le lycée des métiers JF Cail depuis juillet 2023.

Monsieur Aubert souligne le fait que des écritures de transfert de la chaufferie 2 depuis le budget principal vers le budget SPIC Réseau de chaleur, et les écritures d'amortissement de la chaufferie 1 concernant les aides versées, n'ont pas pu être régularisées en 2024. Il conviendra de prévoir les écritures nécessaires au budget primitif 2025 sur chacun des budgets.
Les écritures d'amortissement correspondantes sont donc elles aussi reportées, ce qui explique le résultat 2024

Le Compte Administratif 2024 du budget PIC Energies est ainsi synthétisé :

	Année 2024	Résultat 2023 reporté	Total cumulé
FONCTIONNEMENT			
Recettes	126 608,34 €	10 227,24 €	136 835,58 €
Dépenses	133 628,64 €		133 628,64 €
Résultat	**-7 020,30 €**	**10 227,24 €**	**3 206,94 €**
INVESTISSEMENT			
Recettes	13 345,02 €	223 077,56 €	236 422,58 €
Dépenses	9 830,47 €		9 830,47 €
Résultat	**3 514,55 €**	**223 077,56 €**	**226 592,11 €**
		RESULTAT CUMULE	**229 799,05 €**

Christian Aubert et Monsieur le Maire ayant répondu aux diverses questions, Monsieur le Maire quitte la salle et ***le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte :***

- ***le compte administratif 2024 du budget Parc Locatif, tel que présenté***
- ***le compte administratif 2024 du budget Garenne de Javarzay tel que présenté***
- ***le compte administratif 2024 du budget principal de la commune tel que présenté***
- ***le compte administratif 2024 du budget SPIC Réseau de Chaleur tel que présenté.***

REFLEXION SUR LE PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2025

Christian Aubert et le Maire présentent ce dossier

Afin de poursuivre les travaux de préparation des budgets primitifs 2025, il est proposé à l'assemblée de mener une réflexion quant au programme des investissements 2025 étudié par la commission Finances.

Les élus échangent et le programme sera finalisé à l'occasion du vote du budget primitif 2025.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Christian Aubert présente ce dossier

La commission Finances réunie le 11 Mars 2025, après avoir étudié les besoins en trésorerie, dans l'attente des versements de subventions pour les projets d'investissement en cours, dont celui de l'îlot place cail, celui de la rénovation énergétique, propose d'ouvrir une ligne de trésorerie de 700 000 € (étant précisé que le principe est de l'utiliser le moins possible, en activant régulièrement les encaissements et remboursements, en fonction de la capacité de couverture de la collectivité).

Deux banques ont été consultées et une seule a fait une proposition, l'autre offrant la possibilité d'un prêt relais non souhaité par la commission, car moins souple et moins avantageux.

Les conditions de l'offre reçue sont les suivantes :

- Montant maxi : 700 000 €
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt : €ster + marge de 0,40 %
- Frais de dossier 0,10 % (700 €)
- Commission de non-utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen.

Il est précisé que depuis février 2021, l'€ster est utilisé pour calculer le taux du Livret A. L'€STR est l'indice de référence, calculé par la Banque centrale européenne, qui a remplacé l'Eonia. Le dernier taux connu est de 2,664 % au 5 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 700 000 € aux conditions indiquées et autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes au contrat avec la Caisse d'Epargne.

AFFECTATION DES EMPRUNTS

Christian Aubert présente ce dossier

Il rappelle que le prêt de la Banque des Territoires a été réalisé pour un montant de 1 787 865 € et est encaissé.

Le projet concernant uniquement l'aménagement de l'îlot place Cail représente un montant 1 350 000 € ; la différence étant financée par les subventions. Le solde de 437 865 € a été versé néanmoins sur le même budget (budget parc locatif). Or, il concerne des investissements liés à ce projet dont les dépenses sont affectées au budget principal :

Partie publique dans l'îlot, composée de la place créée et de la grange : ces travaux représentent un montant de 150 000 € hors FCTVA. L'acquisition proratisée à la surface, représente un montant de 46 900 € (181 987/970*250). Cette partie publique de l'opération représente donc un montant total de 196 900 €.

Aménagement urbain au pourtour de l'îlot : ces travaux consistent en l'aménagement devant les commerces et logements (rue du commerce et passage des halles) et contribuent totalement à la requalification de cet îlot urbain. Ils représentent un montant 247 000 € pour la partie résiduelle communale (hors FCTVA et subventions).

L'ensemble des travaux concernant directement l'îlot urbain et dépendant du budget principal, représente un montant global de 443 900 €.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal valide cette répartition et autorise donc l'affectation partielle du prêt de la Banque des Territoires, d'un montant de 437 865€ au budget principal. Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les écritures correspondantes.

ILOT PLACE CAIL - AVENANTS

Frédéric Wattebled en charge du suivi du chantier avec Patrick Coirault, présente ce dossier

Un point sur les travaux d'aménagement de l'îlot Place Cail est effectué.
La proposition d'avenants présentée par Monsieur Trocmé, Architecte, est commentée par Monsieur Wattebled et ainsi synthétisée financièrement :

(MOA= maitrise d'ouvrage (commune) – MOE = maitrise d'œuvre (Architecte)

TOTAL GLOBAL + / - values							
MOA		Aléas chantier		MOE		Total demandes	Taux Évol %
- value	+ value	- value	+ value	- value	+ value		
-7 193,20	23 146,00	-65 253,61	92 283,92	-130 547,75	110 623,74	23 059,10	1,06 %
15 952,80		27 030,31		-19 924,01			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ces avenants et autorise Monsieur le Maire à les signer.

L'assemblée prend note que la réception du chantier est programmée début avril 2025, avec une levée des réserves prévue fin avril, que des demandes spontanées de location des appartements ont été reçues et laissées en instance dans l'attente des diagnostics préalables nécessaires (possibles à la fin des travaux) pour faire la publicité des locations.

EGLISE DE LA BATAILLE ET EGLISE DE JAVARZAY - CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Christian Aubert présente ce dossier

En vertu de la délibération du conseil municipal en date du 16 septembre 2024, la consultation pour une mission de maitrise d'œuvre décomposée en 2 lots, à savoir lot 1 Eglise Saint-Chartier de Javarzay et lot 2 Eglise Saint-Gilles de La Bataille a été réalisée. Les critères de sélection sont rappelés : Prix 40% - Valeur Technique 60%.

6 cabinets d'architecte ont répondu et la commission Finances réunie le 11 mars, a étudié les offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
- valide la proposition de la commission Finances
- décide ainsi de confier les 2 lots du marché au Cabinet AEDIFICIO de Mennecy (91) mieux et moins disant en ce qui concerne :

- ***L'étude diagnostic des édifices***

Lot 1 Eglise Saint-Chartier de Javarzay : étude diagnostic d'un montant de 14 381.76€
Lot 2 Eglise Saint-Gilles de la Bataille : étude diagnostic d'un montant de 3 981.60 €

- ***Le forfait provisoire de rémunération concernant les missions complémentaires de Maitrise d'œuvre (APS, APD), en fonction du montant des travaux, identique pour les 2 édifices :***

<100 000€ HT	Entre 100 000 € et 200 000 € HT	Entre 200 000 € et 300 000 € HT	Entre 300 000 € et 400 000 € HT	> 400 000 € HT
10,80%	**9,60%**	**8,40%**	**7,60%**	**7,40%**

- et autorise le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes.

CHATEAU DE JAVARZAY FIXATION DE TARIFS DE VENTE

Nicole Bettan présente ce dossier

Afin de proposer du café en complément des boissons déjà mises à disposition pour les visiteurs du château de Javarzay, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le prix de vente à 1€ l'unité.

MODALITES PRATIQUES DE L'ESCAPE GAME AU CHATEAU DE JAVARZAY

Nicole Bettan présente ce dossier

Pour faire suite à la volonté d'accueillir un Escape Game au Château pendant la période estivale, validée par délibération du 16 Décembre 2024, la commission Animations a étudié les modalités de mise en œuvre de l'Escape Game. Une présentation des créneaux d'ouverture et des tarifs en est faite pour :

Nombre de semaines		ANNEE 2024		SIMULATION ANNEE 2025			
		Ouverture Château uniquement		ESCAPE GAME		Ouverture château	
		nb heures par semaine	nb heures saison	nb heures par semaine	nb heures saison	nb heures par semaine	nb heures saison
saison basse	19	9	171	5	95	7	133
vacances	3	17,5	52,5	12,5	37,5	17,5	52,5
saison haute	14	43,5	609	12,5	175	28,25	395,5
		832,5		307,5		581	
Total d'heures d'ouverture		832,5		888,5			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la proposition de la commission Animations fixant les périodes et horaires d'ouverture du château et de l'Escape Game et ses tarifs :

TARIFICATION ESCAPE GAME 2025	
Adulte	20 €
Enfant (11 à 17 ans)	15 €
Gratuité enfant jusqu'à 10ans	0 €
Groupe (à partir de 10 personnes	15 €

ACCES AUX SERVICES EN LIGNE PROPOSE PAR L'OFFICE DE TOURISME DE POLE DU TERRITOIRE CONVENTION DE PARTENARIAT

Nicole Bettan présente ce dossier

Nicole Bettan explique qu'un nouvel outil de commercialisation numérique est proposé gratuitement par le département, coordonné par l'Office de tourisme Mellois en Poitou (Formation et assistance gratuites), pour la mise en ligne des offres de service des collectivités et de leurs disponibilités (actualisables en temps réel).

Le Département des Deux-Sèvres confie aux territoires, représentés par les Offices de Tourisme (ou assimilés) et Communauté de Communes (OT), l'aide à l'organisation du déploiement et le suivi local de la solution. C'est dans ce contexte que s'inscrit la convention qui fixe les conditions d'utilisation de la solution de commercialisation en ligne « Open System » proposée à la signature des collectivités.

Après en avoir délibéré, considérant l'intérêt que représenterait cet outil dans le cadre des réservations pour participer à l'Escape Game du Château, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide l'accès aux services en ligne proposé par l'outil « Open System »
- Autorise le Maire à signer avec l'Office du Tourisme et le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, ladite convention qui prévoit les conditions d'utilisation de l'outil.

ENQUETE PUBLIQUE POUR L'EXPLOITATION D'UNE UNITE DE METHANISATION A VILLEFOLLET

Le Maire présente ce dossier

Une enquête publique est actuellement en cours au titre du projet de la Société « Deux-Sèvres Biogaz » (dont le siège social est à Poitiers Biard), relatif à l'exploitation d'une unité de méthanisation à Villefollet. Le dossier complet a été transmis dans son intégralité aux élus. Il est précisé que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette demande d'autorisation, non pas du fait de sa localisation géographique mais parce que la zone d'épandage concerne la commune.

Après avoir rappelé les caractéristiques du projet ainsi que le plan d'approvisionnement du projet

Adresse du site	Chemin d'Ensigné, 79170, VILLEFOLLET
Références cadastrales	Parcelles n°23 et 24 Section ZN
Nature de l'installation	Unité de méthanisation
Valorisation des intrants	Fumier bovin, Fumier caprin, lisier bovin, déchets de sortie de silo, ensilage
Capacité de l'installation	26 300 t/an soit 72 t/j
Valorisation du biogaz	Epuration d'un débit de 160 m^3/h injecté dans le réseau de gestionnaire de réseau de gaz
Valorisation du digestat	Retour au sol

	Types d'effluents	Total
Total de matière brute (tonnes)	Fumier caprin	1700
	Fumier bovin	14100
	Fumier bovin de raclage	3500
	Lisier bovin	3000
	Déchets de sortie de silo	500
	Ensilage de céréales	3500
Total de matière brute par an (tonnes)		26300

et après un large débat, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet, à condition que les effluents récupérés pour le méthaniseur ne soient que du fumier ou déchets et non des produits bruts de récolte.

80EME ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU- PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Nicole Bettan présente ce dossier

La commune a déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projets de la CDC Mellois en Poitou 2025 pour un partenariat avec son service Patrimoine, le PAH, afin d'organiser la cérémonie du 80ème anniversaire de la Libération programmée à Chef-Boutonne en 2025 et ainsi mettre en synergie les dynamiques des savoir-faire et des ressources humaines. Il est précisé que 11 communes ont postulé pour un accompagnement du PAH.

Après en avoir délibéré, considérant que la candidature de la commune a été retenue, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ce partenariat qui permettra notamment une meilleure publicité de cette animation et autorise la signature de la convention correspondante qui établit les modalités de partenariat pour mener à bien cette animation.

JEU CIRCINO, LE CHASSEUR DE TRESORS – DESTINATION DEUX-SEVRES
CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Maire présente ce dossier

Une proposition de convention de partenariat avec la Société CREACOM GAMES est proposée pour développer un jeu de plateau familial présentant 36 communes du département des Deux-Sèvres, sous la dénomination « Circino, le Chasseur de Trésors – Destination Deux-Sèvres ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la proposition et autorise le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Nicole Bettan en charge du développement de la commune :
Suppression du guide PCC remplacé par une carte touristique avec symbole

Marie-Claire Veque en charge des affaires sociales
Réunion pour actualisation du règlement d'attribution des aides

Angélique Boursier en charge du journal municipal
Remise des articles pour le lundi 31.03 matin – Réunion du comité de relecture le 4 avril 2025.

Sophie Robion en charge des ressources humaines :
Amandine Vincent est accueillie à l'accueil de la mairie en renfort, avant le recrutement d'un agent
Reconduction des contrats du fait de la reconduction des arrêts de maladie de Patricia Domain, de Tony Boisselet et de Dominique Brard.

Patrick Petit en charge des travaux communaux
Travaux en cours : réfection des trottoirs – débroussaillage.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commission présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 22heures 50 :

- Effondrement d'une partie de la toiture des Halles le 20 Mars : le dossier d'assurance est en cours. Un expert s'est déplacé dès le lundi 24 mars.
- Une démarche de sécurisation est en cours pour une maison située rue de la Justice
- Absence de kiné ; une réunion de la commission Développement est organisée avec les professionnels de santé du territoire
- Prochaines réunions des commissions Patrimoine, Animations et Finances
- Départ de Madame La Préfète, Emmanuelle Dubée, nommée Préfète de la Haute-Savoie et arrivée de Monsieur Simon Fetet pour lui succéder
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 14.04.2025.

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF-BOUTONNE, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, en Mairie de CHEF-BOUTONNE, le vingt-quatre Mars 2025.

La secrétaire de séance	Le Maire
Amanda HOLMES	Fabrice MICHELET